

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 22 juin 2012

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 19 et 20 juin 2012

2012 DF 11 Approbation du compte de gestion de M. le Directeur Régional des Finances Publiques d'Ile-de-France et du Département de Paris (DRFIP) pour les opérations de la Ville de Paris au titre de l'exercice 2011.

M. Bernard GAUDILLÈRE, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le compte administratif de la Ville de Paris pour 2011 ;

Vu la délibération 2011 DPE 12 / 2011 DF 72 des 17 et 18 octobre 2011 relative à la dissolution et au transfert de l'actif, du passif et du résultat du Centre de Recherches, d'Expertise et de Contrôle des Eaux de Paris (CRECEP) ;

Vu le projet de délibération en date du 5 juin 2012 par lequel M. le Maire de Paris lui propose d'adopter le compte de gestion présenté par M. le Directeur Régional des Finances Publiques d'Ile-de-France et du Département de Paris, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2011 ;

Sur le rapport présenté par M. Bernard GAUDILLÈRE, au nom de la 1ère commission,

Délibère :

Article 1 : Les résultats d'exécution du compte de gestion 2010 du Centre de Recherches, d'Expertise et de Contrôle des Eaux de Paris (CRECEP) sont intégrés dans le compte de gestion 2011 du budget général de la Ville, à savoir :

- Le résultat d'investissement du CRECEP excédentaire de 3.720.600,93 euros.
- Le résultat de fonctionnement du CRECEP déficitaire de 698.831,73 euros.
- Le compte 119 – report à nouveau solde débiteur - du CRECEP de 698.831,73 euros est repris au budget général de la Ville de Paris au débit du compte 110 – report à nouveau solde créditeur.

Article 2 : Statuant sur la situation du comptable au 31 décembre 2011 et sauf le règlement et l'apurement par la Chambre Régionale des Comptes d'Ile de France, admet le compte en deniers de M. le Directeur Régional des Finances Publiques d'Ile-de-France et du Département de Paris, tel qu'il est présenté à la clôture de la gestion 2011 pour les opérations de la Ville de Paris.